

D2018-05-01

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 04/07/2018

Reçu en préfecture le 04/07/2018

Affiché le

ID : 033-213304330-20180704-D20180501-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 3 JUILLET 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 26/06/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 26/06/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :18

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communautés des communes du secteur de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BOVA Marie GONZALEZ José GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette	MARTIN Sandra OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean-Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BONNAMY Monique à MARTIN Sandra DUVERNE Bernard à SPAGNOL François FOLTIER Françoise à LAGNIER Leposava GOUILLAUD Françoise à DURAND Pierre MASSONNEAU Bernard à BARIANT Pierre SALMON Philippe-Henri à BELMONTE Brigitte	
Absents et Excusés	MAUGET Denis FEIT Jean Luc HUGUENIN Pascalyne GIACOMINI Pierre MACOCCO Jean	
Secrétaire de séance	BELMONTE Brigitte	

OBJET DE LA DELIBERATION

**DELIBERATION MODIFICATIVE 3
BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose que le Budget principal 2018 de la commune a été voté le 27 mars dernier. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues depuis cette date. L'ensemble des ces mouvements de crédits nécessite une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	8 221,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	8 221,00	0,00	0,00	0,00
D-6541-01 : Créances admises en non-valeur	0,00	5 002,00	0,00	0,00
D-6542-01 : Créances éteintes	0,00	3 219,00	0,00	0,00
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00	8 221,00	0,00	0,00
Total FONCTIONNEMENT	8 221,00	8 221,00	0,00	0,00
 INVESTISSEMENT				
D-020-01 : Dépenses imprévues (investissement)	22 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	22 000,00	0,00	0,00	0,00
D-2151-11-822 : VOIRIE	0,00	22 000,00	0,00	0,00
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00	22 000,00	0,00	0,00
Total INVESTISSEMENT	22 000,00	22 000,00	0,00	0,00
Total Général	0,00	0,00	0,00	0,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la délibération modificative présentée.

Fait à SAINT LOUBES le 4 juillet 2018,

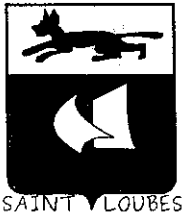
Le Maire,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : - 4 JUL. 2018



D2018-05-02

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 04/07/2018
Reçu en préfecture le 04/07/2018
Affiché le **4 JUIL. 2018**
ID : 033-213304330-20180704-D20180502-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 3 JUILLET 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 26/06/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 26/06/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :18

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communautés des communes du secteur de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BOVA Marie GONZALEZ José GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette	MARTIN Sandra OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean-Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BONNAMY Monique à MARTIN Sandra DUVERNE Bernard à SPAGNOL François FOLTIER Françoise à LAGNIER Leposava GOUILLAUD Françoise à DURAND Pierre MASSONNEAU Bernard à BARIANT Pierre SALMON Philippe-Henri à BELMONTE Brigitte	
Absents et Excusés	MAUGET Denis FEIT Jean Luc HUGUENIN Pascalyne GIACOMINI Pierre MACOCCO Jean	
Secrétaire de séance	BELMONTE Brigitte	

OBJET DE LA DELIBERATION

VENTE TRESORERIE

Envoyé en préfecture le 04/07/2018

Reçu en préfecture le 04/07/2018

Affiché le **4 JUL 2018**

ID : 033-213304360-20180704-D20180502-DE

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet de vente de l'ancienne Trésorerie, le bailleur social CLAIRSIENNE envisage le rachat de l'ancienne Trésorerie pour un montant de 350 000 €. L'avis des domaines a été renouvelé (pièce jointe à l'ordre du jour).

La vente se réalisera lorsque le permis de construire sera définitivement validé. Néanmoins, nous sommes dans l'attente des résultats des fouilles archéologiques obligatoires qui doivent avoir lieu sur le site. Selon les résultats obtenus, CLAIRSIENNE donnera ou ne donnera pas suite à son projet.

Monsieur le Maire propose cependant au conseil municipal de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce projet de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la vente.**

Fait à SAINT LOUBES le 4 juillet 2018,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **- 4 JUL. 2018**



D2018-05-03

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 04/07/2018
Reçu en préfecture le 04/07/2018
Affiché le 4 JUIL. 2018
ID : 033-213304330-20180704-D20180503-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 3 JUILLET 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 26/06/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 26/06/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :18

L’an deux mille dix-huit, le trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communautés des communes du secteur de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BOVA Marie GONZALEZ José GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette	MARTIN Sandra OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean-Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BONNAMY Monique à MARTIN Sandra DUVERNE Bernard à SPAGNOL François FOLTIER Françoise à LAGNIER Leposava GOUILLAUD Françoise à DURAND Pierre MASSONNEAU Bernard à BARIANT Pierre SALMON Philippe-Henri à BELMONTE Brigitte	
Absents et Excusés	MAUGET Denis FEIT Jean Luc HUGUENIN Pascalyne GIACOMINI Pierre MACOCCO Jean	
Secrétaire de séance	BELMONTE Brigitte	

OBJET DE LA DELIBERATION

VENTE DELAISSE DE VOIRIE

Monsieur le Maire expose que l'avis du conseil municipal est requis au sujet Monsieur et Madame NEDELEC, d'un délaissé de voirie situé au niveau du 30, Cros de Couvertaire.

La superficie est comprise entre 20 et 30 m² (vraisemblablement 21 m²). La vente pourrait se réaliser aux conditions suivantes :

- l'intégralité des frais d'actes (notaire, géomètre et divers) seront à la charge de l'acquéreur,
- compte tenu de la fin de l'entretien de ce délaissé de voirie par les services techniques, la vente est consentie à l'euro symbolique.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les document correspondants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les document correspondants..

Fait à SAINT LOUBES le 4 juillet 2018,

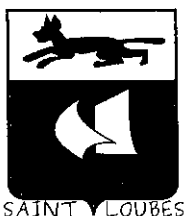
Le Maire,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **4 JUL. 2018**



SAINT LOUBES

D2018-05-04

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 04/07/2018
Reçu en préfecture le 04/07/2018
Affiché le ~~4 JUIL. 2018~~
ID : 033-213304330-20180704-D20180504-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 3 JUILLET 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 26/06/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 26/06/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :18

L’an deux mille dix-huit, le trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communautés des communes du secteur de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BOVA Marie GONZALEZ José GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leosava LIGNAC Bernadette	MARTIN Sandra OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean-Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BONNAMY Monique à MARTIN Sandra DUVERNE Bernard à SPAGNOL François FOLTIER Françoise à LAGNIER Leosava GOUILLAUD Françoise à DURAND Pierre MASSONNEAU Bernard à BARIANT Pierre SALMON Philippe-Henri à BELMONTE Brigitte	
Absents et Excusés	MAUGET Denis FEIT Jean Luc HUGUENIN Pascalyne GIACOMINI Pierre MACOCCO Jean	
Secrétaire de séance	BELMONTE Brigitte	

OBJET DE LA DELIBERATION

BUDGET CENTRE CULTUREL – REVERSEMENT FRAIS DE LOCATION

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la programmation organisés directement par les producteurs . A cette occasion, les producteurs ~~derequent au service culturel~~ la gestion de la billetterie. En contrepartie du service rendu, la commune conserve une partie de cette recette. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les producteurs qui permettra :

- d'adopter le principe de l'encaissement intermédiaire et d'autoriser la régie de recettes à recouvrer les droits d'entrée pour l'organisateur,
- autoriser la réversion des sommes perçues à l'organisateur.

Producteur	spectacle	Date	Montant conservé
Théâtre des Salinières	Le canard à l'orange	27/10/2018	2 €
Arc en Ciel prod	Vos idoles	14/11/2018	2 €
Théâtre des Salinières	Je ne suis pas de ma famille	08/02/2019	2 €
Arc en Ciel prod	C'est la fête	27/05/2019	2 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.**

Fait à SAINT LOUBES le 4 juillet 2018,

Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **- 4 JUIL, 2018**



D2018-05-05

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 04/07/2018
Reçu en préfecture le 04/07/2018
Affiché le - 4 JUIL 2018
ID : 033-213304330-20180704-D20180505-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 3 JUILLET 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 26/06/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 26/06/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :18

L’an deux mille dix-huit, le trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communautés des communes du secteur de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BOVA Marie GONZALEZ José GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette	MARTIN Sandra OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean-Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BONNAMY Monique à MARTIN Sandra DUVERNE Bernard à SPAGNOL François FOLTIER Françoise à LAGNIER Leposava GOUILLAUD Françoise à DURAND Pierre MASSONNEAU Bernard à BARIANT Pierre SALMON Philippe-Henri à BELMONTE Brigitte	
Absents et Excusés	MAUGET Denis FEIT Jean Luc HUGUENIN Pascalyne GIACOMINI Pierre MACOCCO Jean	
Secrétaire de séance	BELMONTE Brigitte	

OBJET DE LA DELIBERATION

MARCHE REHABILITATION HOTEL DE VILLE

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27 relatif à la procédure adaptée,

La commune souhaite réhabiliter l'Hôtel de Ville, suite à un sinistre incendie intervenu le 20 juillet 2016. La constitution du dossier d'assurance pour obtenir l'indemnité de la compagnie ainsi que l'élaboration du projet, qui ne se limite pas à la remise en état à l'identique des locaux, mais constitue une évolution de l'agencement des locaux et la mise aux normes d'accessibilité de la mairie, a nécessité un certain temps. Le marché public de travaux a pu être organisé au printemps 2018.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 05/04/2018. La date et l'heure limites de réception des offres étaient fixées au 02/05/2018 à 12h00. Au terme de la consultation, 28 plis ont été déposés dans le délai, pour un ou plusieurs lots.

Suite à l'analyse des offres et à la phase de négociation, les lots peuvent désormais être attribués de la manière suivante :

	LOTS	TITULAIRES PROPOSÉS	PRIX (€ HT)	Date d'attribution
1	Démolition –Gros-oeuvre	ULUCAY	96 024,00 €	26/04/2018
2	Charpente - Couverture	SGC	71 258,00 €	04/06/2018
3	Menuiseries extérieures	RICHARD	125 697,45 €	26/04/2018
4	Plâtrerie – Isolation	LASSERRE	83 130,10 €	04/06/2018
5	Menuiseries intérieures	TECHNIBOIS	81 173,02 €	04/06/2018
6	Revêtement de sol	EPRM	17 401,00 €	26/04/2018
7	Peinture – Revêtement mural	EPRM	42 915,00 €	26/04/2018
8	Ascenseur	RDS	23 054,00 €	04/06/2018
9	Électricité – CFO CFA	PASTORINO	106 900,00 €	26/04/2018
10	CVC – Plomberie - Sanitaire	JAMOT	102 000,00 €	26/04/2018
		TOTAL € HT	749 552,57 €	
		TVA (20%)	149 910,51 €	
		TOTAL € TTC	899 463,08 €	

Estimation du maître d'œuvre en phase PROJET : 761 688,52 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE d'attribuer les lots présentés,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants au marché.**

Fait à SAINT LOUBES le 4 juillet 2018,

Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : - 4 JUIL. 2018



D2018-05-06

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
 ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 04/07/2018
 Reçu en préfecture le 04/07/2018
 Affiché le 4 JUIL 2018
 ID : 033-213304330-20180704-D20180506-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE du 3 JUILLET 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 26/06/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 26/06/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :18

L’an deux mille dix-huit, le trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communautés des communes du secteur de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BOVA Marie GONZALEZ José GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette	MARTIN Sandra OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean-Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BONNAMY Monique à MARTIN Sandra DUVERNE Bernard à SPAGNOL François FOLTIER Françoise à LAGNIER Leposava GOULLAUD Françoise à DURAND Pierre MASSONNEAU Bernard à BARIANT Pierre SALMON Philippe-Henri à BELMONTE Brigitte	
Absents et Excusés	MAUGET Denis FEIT Jean Luc HUGUENIN Pascalyne GIACOMINI Pierre MACOCCO Jean	
Secrétaire de séance	BELMONTE Brigitte	

OBJET DE LA DELIBERATION

MARCHE CONTRUCTION JEAN de la FONTAINE

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
 Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment la procédure adaptée,

La commune souhaite créer une salle de classe à l'école maternelle Jean de la Fontaine, dans le patio. Il convient également d'agrandir les sanitaires existants pour les adapter au nombre d'élèves.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 1er/02/2018. La date et l'heure limites de réception des offres étaient fixées au 08/03/2018 à 12h00. Au terme de la consultation, 36 offres ont été déposées dans le délai.

Suite à l'analyse des offres et à la phase de négociation, les lots ont été attribués le 4 juin 2018.

La modification proposée concerne deux erreurs de la délibération initiale :

1/ Erreur de prix pour le lot 7 :

Lot 7 – Plâtrerie / GREZIL : 5 860,20 € au lieu de 5 680,20 €.

2/ Erreur dans le total hors taxe.

Le tableau d'attribution des lots corrigé s'établit donc désormais comme suit :

	LOTS	TITULAIRES PROPOSÉS	PRIX (€ HT)
1	Gros-oeuvre – Démolition	SORENOBAT	50 000,00 €
2	Charpente bois	LAURENT	42 083,22 €
3	Couverture	–	0,00 €
4	Étanchéité	SIREC	6 344,77 €
5	Façades	MEDI PEINTURE	18 865,34 €
6	Menuiseries extérieures	JAMIN	9 478,89 €
7	Plâtrerie	GREZIL	5 860,20 €
8	Menuiseries intérieures	–	0,00 €
9	Électricité intérieure	FAUCHÉ AUTOMATION	11 145,60 €
10	Plomberie – Sanitaire – Chauffage – Ventilation	EPL	42 693,00 €
11	Peinture	ATELIER OCÉAN	3 419,04 €
12	Revêtement de sol	GREZIL	9 752,13 €
13	Serrurerie	JAMIN	18 121,06 €
14	Carrelage - Faïences	MEDI PEINTURE	2 292,11 €
		TOTAL € HT	220 055,36 €
		TVA (20%)	44 011,07 €
		TOTAL € TTC	264 066,43 €

Estimation du maître d'œuvre en phase PROJET : 221 596,76 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE le tableau présenté,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.**

Fait à SAINT LOUBES le 4 juillet 2018,

Le Maire,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :

- 4 JUIL. 2018



SAINT LOUBES

D2018-05-07

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 04/07/2018
Reçu en préfecture le 04/07/2018
Affiché le 04/07/2018
ID : 033-213304330-20180704-D20180507-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 3 JUILLET 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 26/06/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 26/06/2018

En exercice29

Qui ont pris part à la délibération :18

L’an deux mille dix-huit, le trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communautés des communes du secteur de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BOVA Marie GONZALEZ José GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette	MARTIN Sandra OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean-Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BONNAMY Monique à MARTIN Sandra DUVERNE Bernard à SPAGNOL François FOLTIER Françoise à LAGNIER Leposava GOUILLAUD Françoise à DURAND Pierre MASSONNEAU Bernard à BARIANT Pierre SALMON Philippe-Henri à BELMONTE Brigitte	
Absents et Excusés	MAUGET Denis FEIT Jean Luc HUGUENIN Pascalyne GIACOMINI Pierre MACOCCO Jean	
Secrétaire de séance	BELMONTE Brigitte	

OBJET DE LA DELIBERATION

MARCHE CONSTRUCTION Maison de la Petite Enfance

Monsieur le Maire expose que la durée prévisionnelle du chantier d'enfance, telle que définie dans le CCAP, était fixée à 12 mois, avec une fin pr

Le chantier a été réceptionné le 29/01/2019, soit un retard de 13 jours.
 Le retard étant dû aux intempéries, la commune ne souhaite pas appliquer les pénalités prévues. Il convient donc de modifier le CCAP en ce sens, puis d'opérer la remise des pénalités encourues.

1/ Modification de l'article IV.3.1 du CCAP

Le A/ est désormais rédigé ainsi :

« En cas de dépassement du délai global d'exécution des travaux, il pourra être appliqué sans mise en demeure une pénalité par jour calendaire une pénalité de retard de 1/1000 ème du montant du marché. »

2/ Remise des pénalités

Au motif de retard dans les travaux, les pénalités suivantes sont applicables :

Durée global d'exécution : 12 mois

Pénalité de retard de 1/1000 ème par jour calendaire de dépassement du délai global (article IV.3.1 du CCAP)

		MONTANT + AVENANTS HT	OS	Achèvement	Jours de retard	PENALITES
Lot1, gros oeuvre, VRD	SOGEDDA	761 666,35 €	16/01/17	29/01/18	13	9 901,66 €
Lot2, charpente métal.,toiture,bac alu	CANCE	612 513,26 €	16/01/17	29/01/18	13	7 962,67 €
Lot3,menuis.alu,semererie	REMET METAL	142 965,00 €	16/01/17	29/01/18	13	1 858,55 €
Lot4,isol.therm.façade enduit mince s/Isol	DSA Aquit.ISOMAR	73 054,00 €	16/01/17	29/01/18	13	949,70 €
Lot5,menuis.bois	CBMEC	176 275,61 €	16/01/17	29/01/18	13	2 291,58 €
Lot6,plâtrerie, isolation	MA DECORATION	180 768,88 €	16/01/17	29/01/18	13	2 350,00 €
Lot7,revêtement sols et verticaux	PLAMURSOL	119 498,92 €	16/01/17	29/01/18	13	1 553,49 €
Lot8,peinture,revêtements muraux	EFP	37 309,08 €	16/01/17	29/01/18	13	485,02 €
Lot9,électricité,CFO,CFA	B ELECTRIC	104 527,95 €	16/01/17	29/01/18	13	1 358,86 €
Lot10,CVC, plomberie	JAMOT	322 032,95 €	10/02/17	29/01/18	50	16 101,65 €
		2 530 612,00 €				

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** que les pénalités ne soient pas appliquées, au motif de la survenue d'intempéries en cours de chantier.
- **Valide** la modification de l'article IV.3.1 du CCAP

Fait à SAINT LOUBES le 4 juillet 2018,

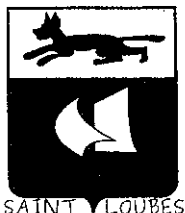
Le Maire,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **- 4 JUIL. 2018**



SAINT LOUBES

D2018-05-08

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 04/07/2018

Reçu en préfecture le 04/07/2018

Affiché le **4 JUIL. 2018**

ID : 033-213304330-20180704-D20180508-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 3 JUILLET 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 26/06/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 26/06/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :18

L’an deux mille dix-huit, le trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communautés des communes du secteur de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BOVA Marie GONZALEZ José GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette LAGNIER Lepasava LIGNAC Bernadette	MARTIN Sandra OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean-Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BONNAMY Monique à MARTIN Sandra DUVERNE Bernard à SPAGNOL François FOLTIER Françoise à LAGNIER Lepasava GOULLAUD Françoise à DURAND Pierre MASSONNEAU Bernard à BARIANT Pierre SALMON Philippe-Henri à BELMONTE Brigitte	
Absents et Excusés	MAUGET Denis FEIT Jean Luc HUGUENIN Pascalyne GIACOMINI Pierre MACOCCO Jean	
Secrétaire de séance	BELMONTE Brigitte	

OBJET DE LA DELIBERATION

MARCHE – MISE EN SEPARATIF EAUX USEES DUCAMP

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment
la procédure adaptée,

La commune doit mettre en conformité son système d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées à l'école primaire Hector Ducamp. L'évacuation de ces différentes eaux et actuellement unique, il convient de les séparer.

Il s'agit également de dévier les réseaux situés actuellement sur l'emprise du futur restaurant scolaire.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 24/05/2018. La date et l'heure limites de réception des offres étaient fixées au 08/06/2018 à 12h00. Au terme de la consultation, 2 plis ont été déposés dans le délai.

Suite à l'analyse des offres et à la phase de négociation, les lots peuvent désormais être attribués de la manière suivante :

LOTS	TITULAIRES PROPOSÉS	PRIX (€ HT)
- -	SOGEA	81 950,00 €
	TOTAL € HT	81 950,00 €
	TVA (20%)	16 390,00 €
	TOTAL € TTC	98 340,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché tel que présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les pièces afférentes.

Fait à SAINT LOUBES le 4 juillet 2018,

Le Maire,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : - 4 JUIL. 2018



SAINT LOUBES

D2018-05-09

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 04/07/2018

Reçu en préfecture le 04/07/2018

Affiché le - 4 JUIL. 2018

ID : 033-213304330-20180704-D20180509-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 3 JUILLET 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 26/06/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 26/06/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :18

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communautés des communes du secteur de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BOVA Marie GONZALEZ José GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette LAGNIER Lepsava LIGNAC Bernadette	MARTIN Sandra OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean-Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BONNAMY Monique à MARTIN Sandra DUVERNE Bernard à SPAGNOL François FOLTIER Françoise à LAGNIER Lepsava GOUILLAUD Françoise à DURAND Pierre MASSONNEAU Bernard à BARIANT Pierre SALMON Philippe-Henri à BELMONTE Brigitte	
Absents et Excusés	MAUGET Denis FEIT Jean Luc HUGUENIN Pascalyne GIACOMINI Pierre MACOCCO Jean	
Secrétaire de séance	BELMONTE Brigitte	

OBJET DE LA DELIBERATION

TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose que :

Envoyé en préfecture le 04/07/2018
Reçu en préfecture le 04/07/2018
Affiché le **4 JUIL. 2018**
ID : 033-213304330-20180704-D20180509-DE

1. L'évolution des effectifs des services communaux nécessite la mise à jour suivante :

Date d'effet	Suppression	Temps de travail	Création	Temps de travail hebdo
01/07/18	Technicien principal 2ème classe	35h00	Adjoint administratif territorial	35h00

2. La création des deux postes d'apprentis décidée à l'occasion du dernier conseil municipal nécessite la prise d'une délibération.

3. Centre Culturel (*Demande de régularisation de la part du Trésor Public*) :

- Création emploi Directrice Administrative Production au sein du Centre Culturel « La Coupole » à temps complet en contrat à durée indéterminée (CDI). Rémunération calculée sur la base du 12ème échelon de la grille des salaires Bruts Mensuels de la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles (CDI sur cet emploi depuis le 27 juillet 2005) - Concerne Mme Elizabeth BERREBI-
- Création emploi Directeur de service au sein du Centre Culturel « La Coupole » à temps complet en contrat à durée indéterminée (CDI). Rémunération calculée sur la base du 9ème échelon de la grille des salaires Bruts Mensuels de la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles (CDI sur cet emploi depuis le 20 avril 2008) – Concerne M. Philippe RIBETTE -

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE l'ensemble de modifications proposées.**

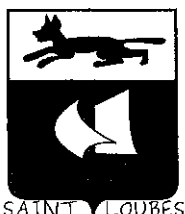
Fait à SAINT LOUBES le 4 juillet 2018,

Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **- 4 JUIL. 2018**



SAINT LOUBES

D2018-05-11

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 04/07/2018
Reçu en préfecture le 04/07/2018
Affiché le - 4 juillet 2018
ID : 033-213304330-20180704-D20180510-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 3 JUILLET 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 26/06/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 26/06/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :18

L’an deux mille dix-huit, le trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communautés des communes du secteur de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BOVA Marie GONZALEZ José GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette LAGNIER Lepasava LIGNAC Bernadette	MARTIN Sandra OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean-Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BONNAMY Monique à MARTIN Sandra DUVERNE Bernard à SPAGNOL François FOLTIER Françoise à LAGNIER Lepasava GOUILLAUD Françoise à DURAND Pierre MASSONNEAU Bernard à BARIANT Pierre SALMON Philippe-Henri à BELMONTE Brigitte	
Absents et Excusés	MAUGET Denis FEIT Jean Luc HUGUENIN Pascalyne GIACOMINI Pierre MACOCCO Jean	
Secrétaire de séance	BELMONTE Brigitte	

OBJET DE LA DELIBERATION

RIFSEEP

Envoyé en préfecture le 04/07/2018
Reçu en préfecture le 04/07/2018
Affiché le 4 JUIL. 2018
ID : 033-213304330-20180704-D20180510-DE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la poursuite de la mise en place de nouveaux agents communaux, la réglementation vient d'intégrer les cadres d'emplois

- conservateurs de bibliothèques, attachés de conservation du patrimoine et des bibliothèques, bibliothécaires, assistants de conservation du patrimoine et bibliothèques.

Il est proposé au conseil municipal d'intégrer ces cadres d'emplois dans le dispositif de la commune à partir du 1^{er} septembre 2018 conformément à la délibération du D2018-01-05 du 30 janvier 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE l'intégration des cadres d'emplois présentés.**

Fait à SAINT LOUBES le 4 juillet 2018,

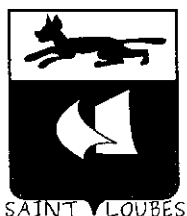
Le Maire,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : - 4 JUIL. 2018



SAINT LOUBES

D2018-05-11

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 04/07/2018
Reçu en préfecture le 04/07/2018
Affiché le 04/07/2018
ID : 033-213304330-20180704-D20180511-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 3 JUILLET 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 26/06/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 26/06/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :18

L’an deux mille dix-huit, le trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communautés des communes du secteur de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BOVA Marie GONZALEZ José GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette	MARTIN Sandra OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean-Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BONNAMY Monique à MARTIN Sandra DUVERNE Bernard à SPAGNOL François FOLTIER Françoise à LAGNIER Leposava GOUILLAUD Françoise à DURAND Pierre MASSONNEAU Bernard à BARIANT Pierre SALMON Philippe-Henri à BELMONTE Brigitte	
Absents et Excusés	MAUGET Denis FEIT Jean Luc HUGUENIN Pascalyne GIACOMINI Pierre MACOCCO Jean	
Secrétaire de séance	BELMONTE Brigitte	

OBJET DE LA DELIBERATION

EXPERIMENTATION de la MEDIATION

Envoyé en préfecture le 04/07/2018

Reçu en préfecture le 04/07/2018

Affiché le

- 4 JUIL. 2018

ID : 033-213304330-20180704-D20180511-DE

Monsieur le Maire expose que la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de
XXI^e siècle prévoit que les recours contentieux formés par les agents publics
administratifs relatifs à leur situation personnelle peuvent faire l'objet d'une médiation préalable
obligatoire, dans le cadre d'une expérimentation jusqu'au 18 novembre 2020.

La médiation est un dispositif novateur qui peut être définie comme tout processus structuré, quelle qu'en
soit la dénomination, par lequel deux ou plusieurs parties tentent de parvenir à un accord en vue de la
résolution amiable de leurs différends, avec l'aide d'un tiers, le médiateur.

Ce mode de règlement alternatif des conflits est un moyen de prévenir et de résoudre plus efficacement
certains différends, au bénéfice :

- des employeurs territoriaux, qui peuvent souhaiter régler le plus en amont possible et à moindre coût
certains litiges avec leurs agents, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration,
ainsi que des règles d'ordre public ;
- des agents publics, qui peuvent ainsi régler, dans l'échange, leurs différends avec leurs employeurs de
manière plus souple, plus rapide et moins onéreuse.

À l'instar d'une quarantaine de centres de gestion, le Centre de Gestion de la Gironde s'est porté
volontaire pour cette expérimentation et le département de la Gironde fait partie des circonscriptions
départementales retenues par l'arrêté du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation de la médiation préalable
obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale. Le Centre de Gestion souhaite de cette
manière se positionner en tant que « tiers de confiance » auprès des élus employeurs et de leurs agents.

Cette mission de médiation préalable obligatoire est assurée par le Centre de Gestion de la Gironde
sur la base de l'article 25 de la loi statutaire n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au titre du conseil
juridique. Il s'agit d'une nouvelle mission facultative à laquelle les collectivités et leurs établissements
publics peuvent adhérer volontairement mais dans un délai contraint, par délibération et convention
conclue avec le Centre de Gestion avant le 1er septembre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'expérimentation de la MEDIATION en
partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Gironde.**

Fait à SAINT LOUBES le 4 juillet 2018,

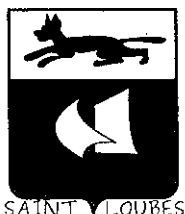
Le Maire,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois
à compter de sa publication.

Publication le : - 4 JUIL. 2018



D2018-05-12

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX
COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 04/07/2018
Reçu en préfecture le 04/07/2018
Affiché le **4 JUIL. 2018**
ID : 033-213304330-20180704-D20180512-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 3 JUILLET 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 26/06/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 26/06/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :18

L’an deux mille dix-huit, le trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communautés des communes du secteur de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BOVA Marie GONZALEZ José GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette LAGNIER Lepasava LIGNAC Bernadette	MARTIN Sandra OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean-Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BONNAMY Monique à MARTIN Sandra DUVERNE Bernard à SPAGNOL François FOLTIER Françoise à LAGNIER Lepasava GOULLAUD Françoise à DURAND Pierre MASSONNEAU Bernard à BARIANT Pierre SALMON Philippe-Henri à BELMONTE Brigitte	
Absents et Excusés	MAUGET Denis FEIT Jean Luc HUGUENIN Pascalyne GIACOMINI Pierre MACOCCO Jean	
Secrétaire de séance	BELMONTE Brigitte	

OBJET DE LA DELIBERATION

SDEEG DEMANDE DE SUBVENTION

Envoyé en préfecture le 04/07/2018
Reçu en préfecture le 04/07/2018
Affiché le - 4 JUIL. 2018
ID : 033-213304330-20180704-D20180512-DE

Monsieur le Maire expose que des travaux dans le cadre du renouvellement de la subvention peut être sollicitée auprès du SDEEG de la Gironde selon le plan de financement

TRAVAUX			
ESTIMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX	14 288,41	Subvention SDEEG 20 % des travaux h.t	2 857,68
MAITRISE D'OEUVRE	1 000,19	Autofinancement	12 430,92
TOTAL ttc	15 288,60 H.T	TOTAL	15 288,60 H.T

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention présentée.**

Fait à SAINT LOUBES le 4 juillet 2018,

Le Maire,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : - 4 JUIL. 2018



D2018-05-13

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 04/07/2018

Reçu en préfecture le 04/07/2018

Affiché le

ID : 033-213304330-20180704-D20180513-DE

4 JUIL. 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 3 JUILLET 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 26/06/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 26/06/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :18

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communautés des communes du secteur de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BOVA Marie GONZALEZ José GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette LAGNIER Lepasava LIGNAC Bernadette	MARTIN Sandra OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean-Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BONNAMY Monique à MARTIN Sandra DUVERNE Bernard à SPAGNOL François FOLTIER Françoise à LAGNIER Lepasava GOUILLAUD Françoise à DURAND Pierre MASSONNEAU Bernard à BARIANT Pierre SALMON Philippe-Henri à BELMONTE Brigitte	
Absents et Excusés	MAUGET Denis FEIT Jean Luc HUGUENIN Pascaelyne GIACOMINI Pierre MACOCCO Jean	
Secrétaire de séance	BELMONTE Brigitte	

OBJET DE LA DELIBERATION

URBANISME - EMPLACEMENT
RESERVE EA -

Envoyé en préfecture le 04/07/2018

Reçu en préfecture le 04/07/2018

Affiché le

ID : 033-213304330-20180704-D20180513-DE

4 JUIL. 2018

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'instruction du dossier pour le centre aquatique, et dans l'intérêt général, le conseil municipal doit délibérer pour renoncer à l'emplacement réservé E1 et lever cet emplacement réservé. En effet, celui-ci avait été inscrit au PLU de 2008 afin de réserver cet espace aux fin d'équipements sociaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- RENONCE à l'emplacement réservé E1,
- LEVE l'emplacement réservé E1 fixé dans le cadre du PLU de la commune.

Fait à SAINT LOUBES le 4 juillet 2018,

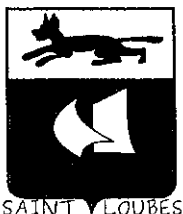
Le Maire,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : - 4 JUIL. 2018



D2018-05-14

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 04/07/2018
Reçu en préfecture le 04/07/2018
Affiché le **4 JUIL. 2018**
ID : 033-213304330-20180704-D20180514-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 3 JUILLET 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 26/06/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 26/06/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :18

L’an deux mille dix-huit, le trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communautés des communes du secteur de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BOVA Marie GONZALEZ José GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette	MARTIN Sandra OLIVER Joëlle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean-Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BONNAMY Monique à MARTIN Sandra DUVERNE Bernard à SPAGNOL François FOLTIER Françoise à LAGNIER Leposava GOUILLAUD Françoise à DURAND Pierre MASSONNEAU Bernard à BARIANT Pierre SALMON Philippe-Henri à BELMONTE Brigitte	
Absents et Excusés	MAUGET Denis FEIT Jean Luc HUGUENIN Pascalyne GIACOMINI Pierre MACOCCO Jean	
Secrétaire de séance	BELMONTE Brigitte	

OBJET DE LA DELIBERATION

MARCHÉ PUBLIC – MAÎTRISE D’OUVRE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L’HÔTEL DE VILLE (2016MAPA31)

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27 relatif à la procédure adaptée,

La commune souhaite réhabiliter l'Hôtel de Ville, suite à un sinistre incendie intervenu le 20 juillet 2016. Elle a confié le projet au cabinet d'architecture MMAG (33 000 Bordeaux).

Une modification du contrat est aujourd'hui nécessaire qui porte sur les points suivants :

1 - Transfert du titulaire du marché public

1.1 Le marché public de maîtrise d'oeuvre est transféré de la société Atelier 351 à la société **MMAG ARCHITECTURE** à compter du 28 mars 2018. Les architectes en charge du projet restent les mêmes.

L'architecte :

Mme GIACOMOTTO Alice, Monsieur MARIONNEAU Mickaël,
agissant en tant que co-gérants au nom et pour le compte de la SARL d'architecture Giacomotto Marionneau architectes / MMAG architecture

Forme sociale : SARL au capital de : 2 000,00 €

ayant son siège social à : 351 bd du Président Wilson - 33073 Bordeaux Cedex

et immatriculé au RCS de : Bordeaux, sous le n° : 833 561 277

et inscrit à l'Ordre des Architectes sous le N° National : S19704

1.2 Arrêt des honoraires de maîtrise d'œuvre versés à ATELIER 351

La rémunération de ATELIER 351, précédent titulaire, est arrêtée à 100 % de réalisation de la phase APD.

2- Arrêt du coût prévisionnel définitif du projet

2.1 Il convient d'arrêter le coût prévisionnel définitif du projet, au terme de la APD, qui sert de base de calcul pour la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Modification du montant du marché :

MARCHÉ DE BASE

Coût prévisionnel définitif des travaux (phase APD)	761 688,52 € F
---	-----------------------

2.2 Rémunération du maître d'œuvre

Enveloppe affectée aux travaux : 761 688,52 € HT

Taux de rémunération : 12,8 %

Forfait de rémunération : 97 496,13 € HT

La rémunération, par élément de mission et par co-traitant, est la suivante, MMAG prenant la suite de ATELIER 351 à compter de la phase PRO :

Éléments de mission	Total %	Total global	Répartition par cotrait			
			ATELIER 351	MMAG	BATISFAIRE	ENERTEK
DIAG	8,70 %	8 482,16 €	5 245,37 €	0,00 €	0,00 €	3 236,79 €
AVP	16,80 %	16 379,35 €	11 553,99 €	0,00 €	0,00 €	4 825,36 €
PRO	18,80 %	18 329,27 €	0,00 €	14 482,75 €	609,35 €	3 237,18 €
ACT	2,90 %	2 827,39 €	0,00 €	1 837,24 €	609,30 €	380,85 €
EXE et VISA	3,80 %	3 704,85 €	0,00 €	2 562,28 €	0,00 €	1 142,57 €
DET	43,80 %	42 703,30 €	0,00 €	26 706,65 €	11 427,40 €	4 569,25 €
AOR	5,20 %	5 069,80 €	0,00 €	2 289,64 €	1 066,36 €	1 713,80 €
TOTAL (€ HT)	100,00 %	97 496,13 €	16 799,36 €	47 878,56 €	13 712,41 €	19 105,80 €

Forfait MOE : **97496,13**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** les modifications présentées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes.

Fait à SAINT LOUBES le 4 juillet 2018,

Le Maire,

Pierre DURAND



D2018-05-15

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 04/07/2018
Reçu en préfecture le 04/07/2018
Affiché le - 4 JUIL 2018
ID : 033-213304330-20180704-D20180515-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 3 JUILLET 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 26/06/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 26/06/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :18

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communautés des communes du secteur de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BOVA Marie GONZALEZ José GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette	MARTIN Sandra OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean-Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BONNAMY Monique à MARTIN Sandra DUVERNE Bernard à SPAGNOL François FOLTIER Françoise à LAGNIER Leposava GOUILLAUD Françoise à DURAND Pierre MASSONNEAU Bernard à BARIANT Pierre SALMON Philippe-Henri à BELMONTE Brigitte	
Absents et Excusés	MAUGET Denis FEIT Jean Luc HUGUENIN Pascalyne GIACOMINI Pierre MACOCCO Jean	
Secrétaire de séance	BELMONTE Brigitte	

OBJET DE LA DELIBERATION

MARCHÉ PUBLIC – CONTRAT D’ÉDITION GRATUITE (2018MAPA39)

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
 Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment la procédure adaptée,

La commune édite trois magazine municipaux par an. Elle souhaite confier cette prestation à un prestataire qui propose un financement total des supports par la publicité.

1/ Supports

Il est donc proposé de signer un contrat de trois ans avec la société **GRUPE DES ÉDITIONS MUNICIPALES DE FRANCE** (13 851 AIX EN PROVENCE) pour les supports suivants :

Support	Périodicité	Durée	Total nombre de parutions	Tirage par parution
Magazine (24 pages)	Triannuelle	3 ans	9	5 000
Agenda de poche	Annuelle	3 ans	3	5 000
Agenda de poche	Annuelle	3 ans	3	200

2/ Coûts

Support	Coût
Magazine (24 pages)	0 € (financement total par la publicité)
Agenda de poche	0 € (financement total par la publicité)
Agenda de poche	0 € (financement total par la publicité)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE la proposition présentée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Fait à SAINT LOUBES le 4 juillet 2018,

Le Maire,

 Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : - 4 JUIL. 2018